

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dép^{ts} limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements — 12 — 6 — 4
Etranger — — — — —
Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 26 Juin.

BULLETIN POLITIQUE

Par décrets insérés au *Journal officiel* du 20 juin, M. Schneider est nommé président du Corps législatif; MM. Alfred Leroux, Jérôme David et Du Miral sont nommés vice-présidents; M. Jérôme David est promu, en même temps, à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

On a fait déjà beaucoup de commentaires sur la distinction dont a été particulièrement l'objet le second vice-président de la Chambre. Les uns voient une affirmation plus nette de la politique du *statu quo*, et comme un post-scriptum à la lettre de l'empereur au baron de Mackau; les autres, au contraire, estiment que, dans les circonstances actuelles, faire asseoir au fauteuil de la présidence le chef des Arcadiens, eût été un véritable défi jeté au parti libéral. Suivant une dernière appréciation, « la politique serait étrangère à l'événement. »

Ne nous attardons pas aux discussions oiseuses. Déjà nous avons démontré l'impossibilité, pour le pouvoir personnel, d'échapper à la situation qui lui est faite par les récentes élections. Cette situation ne saurait être modifiée par de vaines concessions de détail; les velléités de résistance ou le libéralisme de parade de certains conseillers de l'empire n'en pourraient pas davantage amoindrir la solennelle gravité. Le pays a manifesté sa légitime impatience de rentrer en possession de lui-même. L'expérience est faite aujourd'hui; pas de difficultés intérieures ou extérieures, pas de réformes qui puissent être utilement abordées, en dehors des conditions normales que crée la liberté. La liberté, comme point de départ de toute évolution politique; la liberté, comme premier et indispensable terme de toute formule impliquant une solution des problèmes économiques, — tel est donc le véritable sens des revendications inscrites aux cahiers de 1869.

Le différend franco-belge est remis sur le tapis.

Les travaux de la commission internationale qui s'était réunie pour examiner les propositions des deux gouvernements n'ont, jusqu'à présent, abouti à aucun résultat, et, de l'aveu du *Public*, ceux-ci ne paraissent pas mieux s'entendre aujourd'hui qu'à la première heure.

Suivant une correspondance adressée au *Temps*, la commission, découragée, se préoccuperait uniquement de rechercher les éléments d'une transaction qui, en tenant peu de compte des intérêts engagés, pourrait du moins sauvegarder l'honneur politique des deux gouvernements.

Il existe, d'autre part, entre le cabinet Frère-

Orban et le Sénat belge, un conflit déjà ancien et qui s'envenime tous les jours; une crise paraît imminente et on la redoute d'autant plus à Bruxelles qu'on suppose, non sans apparence de raison, que la résistance des ministres aux prétentions du gouvernement français n'est pas sans influence sur l'attitude de la majorité du Sénat à l'égard du cabinet Frère-Orban.

Est-ce encore une revanche de l'affaire du Luxembourg que rêvent nos diplomates?

Le bill relatif à l'abolition de l'Église d'Irlande a passé, en seconde lecture, à la Chambre des Lords, à la majorité de 179 voix contre 146.

Ce résultat a produit une excellente impression à Londres. « C'est, dit le *Times*, un grand triomphe, non pas tant pour les ministres de la couronne que pour le pouvoir de l'opinion et le jeu du mécanisme constitutionnel. Quand nous reportons nos regards sur l'histoire de cette grande question, il nous est impossible de ne pas être frappés de ce fait, que le peuple anglais est, par-dessus tout, un peuple qui se gouverne lui-même. »

Les Chambres italiennes viennent d'être subitement prorogées, à la suite de graves incidents parlementaires. La Chambre des députés, réunie en comité privé, avait défavorablement accueilli les projets financiers de M. Cambrai-Digny, et le gouvernement se voyait dans l'impossibilité de faire partager ses vues à la Chambre plénière.

D'un autre côté, l'enquête sur les faits de corruption relatifs à l'affaire des tabacs avait soulevé une véritable tempête au sein du parlement.

Certains orateurs s'étaient laissés entraîner — à propos d'une tentative d'assassinat sur le député Lobbia — jusqu'à incriminer le gouvernement.

Au moment où la mise à l'ordre du jour de la Chambre de l'examen des pétitions sur la moulinerie allait, sans aucun doute, imprimer une nouvelle ardeur à la lutte, le ministère s'est déterminé à proroger le parlement.

Des désordres ont éclaté dans plusieurs villes d'Italie — à Milan, Turin, Naples, Bergame et Reggio. On n'indique guère jusqu'à présent aucune cause bien définie à ces scènes tumultueuses à la suite desquelles plusieurs arrestations ont été opérées.

La double clôture du Parlement douanier et du Reichstag de la confédération du Nord a eu lieu le 22 juin. Le roi Guillaume a prononcé, à cette occasion, deux discours. L'allocation qui s'adressait au Reichstag a été applaudie surtout, dit une dépêche, aux passages relatifs à la convention militaire avec Bade, et à la visite royale au nouveau port de Wilhelmshafen.

Pas le plus petit mot d'ailleurs qui ait trait à la politique extérieure. M. de Bismarck semble se recueillir.

H. LACROIX.

c'est ainsi que nos premiers ministres traitent les membres de leur fidèle majorité, une si grande et si méritoire fidélité doit prendre sa source dans des convictions bien profondes, ou bien dans le sentiment d'une dépendance et d'une faiblesse plus profondes encore.

Le second orateur s'était donné une tâche plus difficile encore que le premier, car elle consistait à venir demander au gouvernement de poursuivre, conformément à la loi, des fonctionnaires qui, dans les élections, agissent d'après les instructions de ce même gouvernement. Or, ces instructions sont la plupart du temps des ordres, puis-que la révocation de ces fonctions ou l'avancement dépendent du gouvernement. — Mais, dit-on, ce gouvernement pouvait être blâmé, ou du moins averti par le Corps législatif si ce dernier s'était rangé à l'opinion de l'orateur de l'opposition. — Malheureusement, le Corps législatif se compose, en majorité, précisément des députés qui ont été présentés aux électeurs et appuyés par ce gouvernement même, lequel avait donné à ses fonctionnaires *carte blanche* pour promettre des subventions, distribuer des faveurs, menacer même, à la condition que ces députés de son choix seraient nommés. Comment donc ces mêmes députés, à la veille de se représenter dans les mêmes conditions et avec le même indispensable appui devant les électeurs, pourraient-ils avertir le gouvernement qu'il fait mal, quand il leur fait, à eux, tant de bien?

Aussi, M. Ernest Picard (c'est le nom de ce député de l'opposition) a-t-il pu dire en face, à tous ces députés, qu'une Chambre, ainsi composée,

RÉVOLUTIONNAIRES

Il y a deux espèces de conservateurs, les conservateurs cyniques et les conservateurs honnêtes.

Ce qui caractérise surtout les premiers, c'est l'absence absolue du sens moral. Ne parlez pas à ces gens-là d'idées, ils ne s'élèvent pas au-dessus des faits; ne leur parlez pas de principes, ils n'en ont qu'un, leur intérêt; ne leur parlez pas de droit, ils ne connaissent que celui du plus fort. Pour eux la vie est une loterie et la politique consiste à y attraper le gros lot. Comme il n'y a rien pour eux en dehors des jouissances matérielles, le genre humain se divise naturellement à leurs yeux en deux classes, ceux qui les possèdent, c'est-à-dire les *honnêtes gens*, et ceux qui sont réduits à les envier, c'est-à-dire la *canaille*. Ils pensent que la canaille en veut à leur garde-manger, et c'est leur garde-manger qu'ils défendent en défendant le gouvernement. Leur garde-manger représenté par le gouvernement, c'est ce qu'ils appellent l'ordre. Soutenir l'ordre, cela leur tient lieu de conviction, de raisonnement, de justice, d'humanité même. Vient-on de condamner quelques écrivains à la prison? — Tant mieux, pourquoi soutenaient-ils la canaille? — A-t-on déporté sans jugement, pêle-mêle avec des forçats, quelques milliers d'honorables citoyens! — Eon! n'étaient-ce pas des ennemis de l'ordre, et le devoir du gouvernement n'est-il pas de défendre l'ordre? — A-t-on quelque part fusillé, sabré, mitraillé la vile multitude! — Hurrah! l'ordre est sauvé. On n'en tuera jamais assez de ces gueux qui veulent dévaliser les honnêtes gens, s'installer chez eux, dormir dans leur lit, et boire le vin de leurs caves!

Les *honnêtes* parlent d'autre sorte. Ils ne sont pas bien assurés qu'ils n'aient pas une conscience, et à tout hasard, ils veulent faire quelque chose pour elle. On les entend parfois gémir sur les excès du pouvoir, mais pas bien fort, de peur que leurs gémissements ne l'ébranlent; ils se risqueront à condamner M. Haussmann... après que M. Rouher l'aura exécuté; ils ne se gênent pas pour dire qu'il faut un contrôle sérieux...

n'était pas une chambre de députés, n'était pas un pouvoir dans l'État, et ne pouvait servir à constituer un gouvernement représentatif. C'était leur dire, en langage parlementaire, qu'ils n'étaient, en immense majorité, que des comparaisons, des machines à voter. Or, ces députés paraissent si bien reconnaître que cela était vrai, ou le trouvaient si naturel, que pas un d'eux ne se récria.

Voilà pour le fond des choses: en ce qui ne touche que la forme, l'assemblée des députés qui, pourtant, se compose d'hommes généralement assez âgés, à têtes grises ou chauves, ressemble assez à une classe d'étudiants, qui ont beaucoup de peine à rester à leurs bancs et à garder le silence. Je me souviens d'être allé à la chambre des communes, en Angleterre: le silence y était remarquable. Mais ces députés-là font les affaires de leurs mandataires, et, par là, du pays; ils se sentent responsables de tout ce qu'ils font ou ne font pas. Ce n'est pas le gouvernement qui fait leurs élections; ce n'est pas l'administration qui fait les affaires du pays; ce sont eux, les mandataires du pays, qui font et les affaires du pays, et leurs propres élections.

J'ai dit que notre assemblée législative ressemblait à une classe d'écoliers, et ce qui ajoute à la ressemblance, c'est que dans cette classe il y a un pion, une sorte de maître d'école qu'on appelle ministre d'État. C'est lui qui est chargé de régenter les députés, d'obtenir d'eux des blanc-seings, ou bien la ratification de faits accomplis, le vote du budget, un chiffre respectable de soldats, enfin tout ce qu'il plaît au gouvernement de demander.

tout en approuvant les candidatures officielles, et ils pousseront l'audace jusqu'à convenir avec vous, en confiance, que la liberté a du bon....

— Mais, quoi! ajoutent-ils, vous êtes des révolutionnaires. Vous attaquez le gouvernement, ne faut-il pas qu'il se défende? Ce sont les partis extrêmes qui perdent tout. Les oppositions irrécyclables font les gouvernements obstinés dans la résistance. L'empire ne peut embrasser la liberté tant qu'elle est disposée à l'étouffer.

Révolutionnaires! qu'est-ce à dire? Si on entend par là que nous avons un idéal politique absolument opposé à l'empire; que nous désirons voir cet idéal adopté par la nation; que notre vœu est qu'elle le réalise, oui, c'est à bon droit qu'on nous nomme révolutionnaires.

Oui, cela est vrai, nous pensons que la constitution politique des sociétés, si elle n'est basée sur la justice et la raison, n'est qu'une machine de despotisme, un instrument d'oppression; oui, nous pensons encore que la seule forme de gouvernement basée sur la justice et la raison est la forme représentative; oui, nous voudrions que la nation le pensât comme nous, et nous travaillions à ce qu'elle le pense en effet.

Nous appelons cette forme de gouvernement *République*. Donc nous sommes républicains, donc nous travaillons à ce que la nation soit républicaine.

Elle préfère aujourd'hui l'Empire à la République. Nous l'admettons sans discuter, mais ne sommes-nous pas en droit d'espérer qu'elle préférera demain la République à l'Empire, et s'il en arrive ainsi, qui donc osera tirer le canon contre elle? En attendant, nous nous soumettons; le premier devoir du citoyen est de se soumettre à la loi, et la loi n'est autre chose que la volonté librement exprimée du plus grand nombre. Nous subissons l'Empire puisque la France a fait l'Empire, mais cessons de voir en lui l'adversaire de nos principes, ce serait abdiquer notre pensée et notre conscience; or, qui peut nous y contraindre? Le nombre n'a ni ce droit, ni ce pouvoir; la force elle-même ne le peut pas, elle ne peut que nous réduire au silence. Notre pensée et notre conscience sont inviolables, elles sont au-dessus de tout; nous ne les abdiqons

Il est aussi chargé de faire refuser tout ce que l'opposition propose, tout ce dont la majorité dispose. Mais quel que soit le talent d'un ministre d'État, son art d'effrayer les timides, sa souplesse, on ne peut retenir toutefois une majorité par la seule persuasion, lorsqu'on est sujet, comme tous les pouvoirs au monde, excepté celui du Saint-Père, à se tromper, et qu'on a d'autre part des adversaires capables ou de démontrer l'erreur ou de proposer de justes réformes. Il faut donc la faire, cette majorité, par d'autres moyens. Ces moyens, c'est la transformation des maires, magistrats municipaux, en serviteurs du pouvoir exécutif, c'est la candidature officielle, c'est-à-dire la désignation des députés par ce même ministre d'État, qui le lendemain leur demandera un vote favorable à la politique de son maître.

Et voilà pourquoi ce premier ministre a l'air, dans l'assemblée, d'un maître d'école entouré de ses élèves, d'un bedeau au milieu des fidèles; d'autres fois, vous diriez d'un dogue qui donne de la voix pour rassembler son troupeau, et qui mord d'ici, de là, une brebis qui s'écarte. Comme beaucoup de maîtres d'école et de bedeaux, il porte sur la tête une calotte de velours noir. Au temps des élections, il se voit entouré d'une cour de députés qui tremblent de ne plus être désignés au choix des bons électeurs, de n'être plus pronés, soutenus et nommés. C'est le Sultan au sérail, entouré de ses femmes, qui toutes désirent, toutes espèrent, toutes d'un regard caressant, mendent le mouchoir.

Voilà ce que j'ai vu, et je me disais en moi-même que la politique est un peu comme la cuisine: il

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

SIMPLES RÉFLEXIONS D'UN PROVINCIAL

A PARIS (1).

J'ai assisté à une séance du Corps législatif, au Palais-Bourbon: la salle est belle, et assez bonne pour la voix. Un orateur de la majorité et un orateur de l'opposition ont interpellé le gouvernement, l'un pour lui recommander de tenir la main à l'application d'un certain article 38 du décret organique sur les élections, qui punit la corruption par menaces, dons ou promesses faits aux électeurs; l'autre pour l'engager à faire usage des articles 39 et 40 du même décret, qui punissent plus sévèrement les mêmes manœuvres lorsqu'elles sont exercées par des fonctionnaires ou agents du gouvernement.

Le premier orateur a retiré son interpellation, qui n'a pu trouver l'appui d'aucun membre de l'assemblée, après avoir obtenu du premier ministre quelques mots en réponse, prononcés d'un ton hautain et dédaigneux, qui m'a frappé. Si

(1) Voir les numéros des 30 mai, 6 et 13 juin.

pas, nous ne les abdiquons jamais!... Si c'est là être révolutionnaires, oui, nous l'avouons, nous sommes révolutionnaires!

Mais si c'est là être révolutionnaires, qu'on nous dise ce qu'est la souveraineté populaire, article premier de la Constitution impériale!

Nous attaquons le gouvernement!... Est-ce donc notre affaire de le défendre? Notre affaire, c'est de reconquérir la liberté. Tant pis pour lui s'il est le mur qui nous en sépare. Vous partez de ce point qu'avant tout le gouvernement doit exister et que tout ce qui est nécessaire à sa conservation est légitime, en sorte que plus le gouvernement est mauvais, plus il lui est nécessaire de recourir à l'oppression pour se soutenir, et plus cette oppression est légitime. Nous partons de ce point qu'avant tout la liberté doit exister et que rien de ce qui lui fait obstacle ne saurait être légitime. Le but et la raison d'être de tout gouvernement, c'est d'assurer la liberté. Donc, si un gouvernement, au lieu d'assurer la liberté, lui fait obstacle, qu'il disparaisse!... Et s'il dépend de lui d'assurer la liberté, qu'il le prouve en la donnant. Ou il peut s'en accommoder, et alors pourquoi la retenir? ou il ne le peut pas, et alors pourquoi exister?

Le jour où vous aurez résolu ce dilemme, messieurs les conservateurs honteux, nous serons convertis à l'opposition dynastique.

L.-PAUL DUMAREST.

Récemment, les houillères de Whitwood en Angleterre ont été témoins d'une fête remarquable. Elle était présidée par un membre du parlement, M. Briggs, l'un des principaux propriétaires de ces mines. Patrons, ouvriers, actionnaires, dînaient dans un vaste hangar où des guirlandes de fleurs encadraient des inscriptions comme celles-ci : *Capital et travail, la main dans la main!* — Plus de grèves! Les pioches, les pelles, les lampes de sûreté formaient sur les murailles des trophées qui valaient bien ceux qu'aux fêtes du camp de Châlons on a fait avec des sabres-baïonnettes et des chassepots.

Cinq heures durant, ces insulaires mangèrent au milieu du bruit des pétards et de la musique militaire. Au dessert, un actionnaire, M. Hughes, membre du parlement, prit la parole, annonça que cette fête ouvrait une nouvelle ère industrielle; que désormais les jalouses distinctions entre les maîtres et les ouvriers allaient disparaître dans l'industrie anglaise; que tout le monde serait maître. M. Briggs fit un discours où il annonça que ses ouvriers auraient, pour l'exercice qui venait de finir, à partager entre eux au prorata du salaire quotidien régulièrement payé, une somme de 67,000 francs.

A Whitwood, en effet, les mines sont la propriété des actionnaires primitifs et des mineurs devenus actionnaires à leur tour, ou en train de le devenir. Le capital social, après estimation préalable, a été divisé en actions dont un tiers est destiné aux mineurs. Des retenues hebdomadaires sont faites sur les salaires de chacun d'eux; on lui ouvre un compte et l'action, une fois payée, est remise en sa possession. Chaque action libérée donne droit aux votes dans les assemblées. Le premier tiers du capital, une fois passé aux mains des ouvriers, les membres de l'ancienne société se proposent d'émettre de la même façon les deux autres tiers et d'arriver au moment où ils laisseront les mines aux mains des travailleurs et se désintéresseront complètement de l'entreprise.

A cette époque, MM. Briggs, Hughes et leurs co-intéressés primitifs auront fait un gain prodigieux.

n'en faut pas voir les apprêts. Il me semble pourtant, en y réfléchissant, qu'il n'est pas indispensable d'user de procédés malpropres pour faire de bonne cuisine, ni sans doute, pour faire de bonne politique: la théorie contraire n'est qu'un préjugé accrédité. Et je suis sûr que si tous les Français pouvaient assister de temps à autre, comme les Athéniens le pouvaient jadis, à la discussion des affaires publiques, c'est-à-dire de leurs propres affaires, l'immense majorité d'entre eux sortirait d'un tel spectacle, résolue, non-seulement à nommer elle-même ses députés, mais convaincue qu'il n'y a qu'un gouvernement digne; c'est celui qui ne se compose que de mandataires à temps, tous révocables, et responsables effectivement.

Paris est trop brillant pour n'être pas plein de vices. Chacun sait que la vertu jette moins de feu; c'est un diamant modeste. Paris, au contraire, est tout en dehors. Le premier jour de votre arrivée, toutes les femmes vous y paraissent jolies, tant elles sont mises avec art, avec coquetterie, avec chic. Au bout de quelques jours, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de ces femmes à vendre ou à louer. C'est la façon dont se paie le luxe, ici comme partout; seulement, ici il y a plus de luxe que partout ailleurs. Dans d'autres capitales, il y a plus de richesse, et plus de misère aussi, mais le luxe est moins répandu dans toutes les conditions, moins vulgaire, moins démocratisé, comme on dit en langage politico-barbare. A Paris, depuis la femme de l'artisan et du bouti-

gieux. Depuis l'intervention des ouvriers comme propriétaires dans la gestion de l'entreprise et dans le partage des bénéfices, le rendement de la mine a triplé; on croit que l'on ne s'arrêtera pas là.

Quels sont les motifs qui ont poussé MM. Briggs et autres à une telle entreprise? Est-ce philanthropie? Est-ce la perspective d'un gain qui semblait fort problématique? Rien de tout cela! Ils ont eu peur de la grève et de la puissance des *Trades' societies*.

Ils sont plus de huit cent mille travailleurs, au-delà de la Manche, qui forment les *Trades' societies*, associations dont les ramifications s'étendent en Amérique, en Australie, en France même, pour les ouvriers anglais. La *Société des mineurs* comprend, rien qu'en Angleterre, trente-six mille membres, subdivisés en corps déjà puissants par eux-mêmes, tels que: l'association des mineurs du South Yorkshire, qui compte 6,000 membres; celle des mineurs du Derbyshire, qui en compte 7,000. L'une des *Trades' societies* a dépensé depuis quinze ans environ un million par an pour soutenir la cause des travailleurs, et son encaisse n'en reste pas moins considérable.

Je vois d'ici blémir tous les Prud'hommes, trembler tous les bourgeois qui rêvent du spectre rouge, à la seule pensée que de telles associations pourraient exister en France. Mais ignorants que vous êtes! vous tous qui, par vos peurs ridicules, votre appel au sabre, vos lâchetés, amenez les révolutions successives qui nous ballottent depuis quatre-vingts ans, sachez donc que la liberté d'association fait la paix intérieure de l'Angleterre! Le Parlement excite le travailleur à l'association indépendante et rivale du patron. Il ouvre un registre où il inscrit le titre et rapporte l'actif de chaque société; registre perpétuel confié à M. Tidd-Pratt, greffier spécial, dont le nom presque populaire est familier en France à tous ceux qui étudient la question sociale.

Au moyen des capitaux de *Trades' societies*, la grève n'est plus la triste lutte des haillons contre l'opulence, de l'affamé contre le repu. Elle n'aboutit pas à des scènes de sauvagerie comme celles de Ricamarie. C'est une lutte à armes égales, calme, réfléchi. Les chefs élus des grandes sociétés ouvrières n'autorisent pas légèrement une grève. Tout cela dans son ensemble se traite comme une affaire.

Voilà pourquoi, en Angleterre, le capital ayant rencontré dans le travail un adversaire puissant, lui tend la main, s'associe avec lui et trouve dans cette association une augmentation de produits et la fin des grèves.

Pour extrait: A. RICHON.

CHRONIQUE

La grève des mineurs de la Loire et les douloureux événements qui s'y rattachent restent l'objet des plus sérieuses préoccupations.

L'*Éclair* de Saint-Étienne qui a pris l'initiative d'une souscription pour les blessés et les familles des victimes de la fusillade du 16 juin, publiait, dès dimanche dernier, la lettre suivante, adressée au maire de Saint-Étienne par quatorze membres du conseil municipal de cette ville:

A M. le maire de la ville de Saint-Étienne.

Monsieur le maire, Nous soussignés, membres du Conseil municipal de Saint-Étienne, émus de la répression inhumaine à laquelle s'est livré le 4^e régiment de ligne, le 16 juin courant, au lieu dit: le Puits-Quintin, vous prions, avec instance, de demander à qui de droit l'éloignement immédiat dudit 4^e régiment de ligne, actuellement en garnison à Saint-Étienne, afin de calmer l'irritation qui s'est emparée de la population de notre ville et des populations environnantes.

Agrez, monsieur le maire, l'assurance de notre considération distinguée.

BOUDAREL J.-M., J. CLAPEYRON, CHILLET, P. DELMONT, V. HERVIER, LAFOREST aîné, C. MORTIER, MONTAGNY, B. PEYROT, TEYSSIER, TIBLIER-VERNE, VIRIEUX, J. VOYTIER, VIAL.

quier, jusqu'à l'ambassadrice, toutes les femmes ont le goût du luxe, éprouvent le besoin de briller comme tout le monde; et ce sont elles qui composent ce *tout le monde*. Singulier cercle vicieux! cercle d'enfer, qui n'a pas encore eu son Dante. Emile Augier ne nous en a donné qu'une esquisse dans sa pièce: *Les Lionnes pauvres*. Balzac avait essayé, lui aussi, de le décrire; et nous a laissé une peinture vigoureuse, sa baronne Hulot, des *Parents pauvres*. Mais ce ne sont là que des morceaux: le tableau complet et d'ensemble est encore à faire. Ce seraient les véritables *Mystères de Paris*.

A propos des *Parents pauvres* de Balzac, et des *Mystères de Paris*, j'ignorais hier encore que les ancêtres de notre Ponson du Terrail, et des autres romanciers du baigne, du boudoir et de l'échafaud, étaient précisément Balzac et Eugène Sue. Je ne leur en fais pas mon compliment. Je me suis convaincu de cette filiation plus ou moins légitime, à la représentation de *Vautrin*, drame tiré d'un des romans de Balzac. Depuis les *Brigands* de Schiller, il semble que cette idée fixe du voleur et de l'assassin honnête homme ait gagné comme par contagion toute la littérature européenne: nulle part elle n'a réussi comme en France. C'est un de nos plus grands griefs contre Victor Hugo, qui lui aussi, le grand homme, le penseur de génie, il ait sacrifié à cette idée, qui est une idée fautive. Sans doute les développements qu'un maître comme Victor Hugo a pu tirer de cette idée pourront servir à faire réfléchir aux graves questions de la justice criminelle, de la réforme des bagnes et des prisons, aux ques-

M. Henri Thomas, arrivant de voyage, déclarait le lendemain se joindre à la demande de ses collègues du conseil municipal, demande que MM. Boudarel, Laforest, Clapeyron et Tiblier avaient été chargés de présenter au maire.

Le maire, on le sait, ne crut devoir ni appuyer ni la faire parvenir à l'autorité supérieure.

Déjà les journaux de Saint-Étienne avaient publié le rapport du capitaine qui commandait le détachement engagé dans la regrettable collision du Puits-Quintin; la démarche par laquelle une importante fraction du conseil municipal de Saint-Étienne répondait à cette publication avait un caractère de gravité qu'on ne pouvait méconnaître; plusieurs correspondants affirmaient en outre que la version des mineurs « différait essentiellement » du récit qu'on avait pu lire dans les journaux; enfin, certaines impossibilités matérielles, — telles que celle d'expliquer, par le choc de projectiles autres qu'une balle de chassepot, la perforation des sabres-baïonnettes, mentionnée au rapport officiel, — suffisaient à établir la nécessité d'une enquête minutieuse et sévère.

Ainsi que le fait remarquer l'*Avenir national*, les officiers qui prétendent s'être trouvés dans le cas de légitime défense ont intérêt à l'enquête autant que les quatorze conseillers municipaux de Saint-Étienne, qui demandent l'éloignement du 4^e de ligne. Mais il importe aussi de connaître les causes, les commencements, les incidents de la grève qui a abouti à cette déplorable collision.

L'enquête, à ce point de vue, jetterait une lumière sur la situation qui est faite aux ouvriers par la loi des coalitions. Elle ferait voir, nous n'en doutons point, ce qui manque à cette loi pour qu'elle produise les résultats que les travailleurs avaient le droit d'en attendre.

On annonce que la cour impériale de Lyon a évoqué l'affaire: une trentaine d'arrestations auraient déjà été opérées.

L'action de la justice commande la plus grande circonspection; mais on n'ignore pas de quelles accusations réitérées la presse officieuse a poursuivi le parti démocratique, aussi bien à propos de la grève des mineurs qu'à l'occasion des troubles de Bordeaux, de Nantes, et des scènes tumultueuses du boulevard Montmartre.

L'enquête judiciaire, en apportant son contingent de faits et de témoignages précis, pourra donc utilement servir à l'enquête parlementaire dont nous avons déjà fait ressortir l'incontestable nécessité. — Elle ne saurait, à aucun titre, y suppléer.

Des bruits inquiétants avaient couru dans notre ville touchant la situation de Rive-de-Gier.

On parlait de la complication imminente d'une grève d'ouvriers métallurgistes venant s'ajouter à celle des mineurs des houillères.

Le *Salut public* dément ces bruits: loin d'avoir recueilli de mauvaises nouvelles, un des collaborateurs de ce journal, qui s'était rendu à Rive-de-Gier, en rapporte, au contraire, de très-rassurantes.

Non-seulement il ne serait nullement question à Rive-de-Gier et dans le bassin de la Loire de nouvelles grèves industrielles, mais la grève des mineurs commencerait à prendre fin, et la reprise du travail aurait déjà eu lieu sur plusieurs points, dans des conditions tout à fait rassurantes.

La cour d'assises de Chalon-sur-Saône a eu à juger un instituteur du nom de Morin, accusé de violation du scrutin et de faux dans les circonstances suivantes, que nous résumons d'après l'acte d'accusation.

Morin exerce, depuis dix-huit mois environ, la profession d'instituteur dans la petite commune de Saint-Martin-d'Auxy, qui compte 188 habitants et 49 électeurs inscrits. Malgré son intelli-

gence très-bornée, il fut, peu de temps après son arrivée dans ce village, chargé par le maire, qui est complètement illettré, de la rédaction des principales pièces relatives à l'administration de la commune sur lesquelles ce magistrat se bornait à apposer son nom; il était donc tout naturel que Morin fût chargé de faire les dernières élections — c'est l'expression dont il se sert à l'audience.

Il se rendit donc dans la matinée du dimanche 23 mai au bureau électoral avec quatre assesseurs, ainsi que le veut la loi; c'était sans doute aux yeux de Morin un luxe inutile; — il se contenta de siéger, en qualité de secrétaire, soit avec le maire, soit avec l'adjoint et un autre électeur présent. La boîte du scrutin fut fermée. Morin en mit dans sa poche les deux clés et retourna ainsi dans l'urne quarante-un bulletins électoraux.

Le soir, présumant sans doute qu'il ne se présenterait plus le lendemain aucun électeur pour voter, il crut abrégier la tâche qui lui incombait en qualité de secrétaire, en rédigeant à l'avance le procès-verbal dont la clôture ne devait cependant avoir lieu que le 24 au soir, et le fit signer par l'adjoint et à deux électeurs, les sieurs Charollet Blondet, à qui il attribua la qualité d'assesseurs, quoique en réalité ils n'eussent pris aucune part aux opérations du bureau.

Une quatrième signature manquait. Morin sollicita celle du sieur Gandré, conseiller municipal, qui n'avait pas davantage rempli les fonctions d'assesseur, et, sur son refus, apposa lui-même la signature de Gandré au bas du procès-verbal.

A six heures du soir, il scella lui-même l'urne en collant sur son orifice une simple bande de papier maintenue par six pains à cacheter, apposa au milieu le cachet de la mairie et emporta la boîte avec ses deux clés, dans sa chambre à coucher.

Le lendemain matin, il eut l'idée de vérifier le résultat du scrutin, ouvrit l'urne avec la clé dont il était nanti, déplia les bulletins et en enleva seize qui portaient le nom de M. Daron, pour y substituer un nombre égal de bulletins au nom de M. Chagot, ensuite il rapporta l'urne dans la salle électorale.

Aucun électeur ne s'était présenté dans la journée du lundi pour déposer son vote lorsqu'à trois heures et demie environ, le sieur Berthier entra dans la salle et remit à Morin un bulletin en faveur de M. Daron. Au même moment le maire arriva lui-même, pour procéder au dépouillement, qui eut lieu quelques instants après, en présence du sieur Berthier et d'un électeur nommé Meulien, qui avait voté la veille. L'accusé ayant proclamé à haute voix que M. Chagot avait obtenu 41 suffrages et son compétiteur M. Daron, un seul, ce résultat provoqua une protestation de la part du sieur Meulien, qui avait voté le jour précédent pour le second candidat et qui n'ignorait point que Berthier venait de déposer un bulletin semblable. Cette protestation éveilla quelques soupçons dans l'esprit du maire, qui interpella l'instituteur sur sa conduite, mais qui ne put obtenir de lui, en ce moment, aucun aveu.

Devant la cour, Morin s'est décidé à parler. Il reconnaît l'exactitude des faits qui lui sont reprochés. *Dès la veille*, il le confesse, il avait eu la pensée de son crime.

L'audition des témoins a présenté certaines particularités intéressantes.

A côté d'un maire complètement illettré et d'un adjoint de même force, on n'a pas écouté sans surprise la déposition du sieur Pierre Meulien, l'électeur qui a protesté au moment du dépouillement du scrutin. « C'est, dit l'*Indépendant de Saône-et-Loire*, un vieillard d'une physionomie pleine d'énergie et de franchise. Tout le temps, il a parlé avec une netteté et une assurance rares, et il est vraiment étrange que M. le préfet, ayant sous la main un homme aussi intelligent, ait pu choisir pour maire un homme qui ne sait ni lire ni écrire. »

Etrange! — Mais non.

Une autre déposition à noter est celle de M. l'inspecteur primaire, qui raconte la petite mission de

et de mettre en garde l'opinion, fût-ce contre le génie.

Je suis retourné, à cheval, au bois de Boulogne. Ceux qui ne connaissent pas ce bois célèbre peuvent s'en faire une idée, s'ils se figurent un joli joujou dont Nature, la *bonne dresse*, aurait fait cadeau aux Parisiens, un jour qu'ils étaient bien sages, par hasard. Il est vrai que la nature n'a fourni que le bois, et que ce sont les Parisiens qui ont fabriqué le joujou: il n'en est pas moins charmant. De petits arbres coquets, des bouleaux à taille fine, au corsage de satin blanc, de l'eau azurée qui serpente en rivières, des gazons veloutés, du sable bien ratissé, bien craquant, bien choisi, de la mousse, des arbrisseaux et des plantes sous bois. Mettez par-dessus tout cela un joli ciel bleu clair, ou gris de perle, avec de brillants rayons de soleil, ou bien encore un clair de lune pâle et distingué; faites passer enfin dans ses allées et ses avenues, un flot miroitant et murmurant d'équipages vernis et de chevaux lustrés de fraix, et vous avez le *Bois* au grand complet, un élégant et splendide joujou, comme vous voyez, admirablement inventé pour amuser ces enfants gâtés, de tout âge et de tout sexe, qui n'ont rien de plus à faire en ce monde, où tout leur sourit, que de se plaire aux jolies choses, et surtout de passer le temps.

G. TEMPLE.

confiance dont il avait été chargé par l'administration auprès des instituteurs de la circonscription; il ajoute, — et les instituteurs entendus partagent l'opinion de leur chef, — que Morin n'a pas son bon sens, qu'il est *toqué!*
Ces déclarations, dont le défenseur de Morin devait naturellement tirer profit, expliquent le verdict d'acquiescement rendu par le jury.
C'est égal, un maire ignorant, un adjoint plus ignorant encore, un instituteur *toqué*... Très-flo-rissante, n'est-il pas vrai, la commune de Saint-Martin-d'Auxy!

Dernier bulletin de quinzaine des GAITÉS DU SABRE, extrait de la chronique du Temps:

1^o 6 juin: Trois militaires du 7^e de ligne poursuivent les passants, le sabre à la main. Des citoyens les désarment et les conduisent au poste.

2^o 7 juin, à Fontenay-sous-Bois, quatre soldats du 29^e de ligne poursuivent une femme qui se réfugie dans la boutique d'un marchand de vins. La boutique se ferme, les soldats se ruent à coups de sabre sur la porte et sur les fenêtres.

3^o Le même jour à Livry, près de Melun, trois militaires menaçaient les passants; le sabre de l'un d'eux effleure le visage de l'adjoint de la commune.

4^o 13 juin: à Lyon (Croix-Rousse), un soldat du train dégainé et menace les passants de son sabre.

5^o Arrière: 18 mai, à Constantine: deux tirailleurs brisent les vitres d'une maison du faubourg Saint-Jean pour y pénétrer; ils dégainent contre les voisins et les agents de police accourus au bruit.

6^o 26 avril, à Hautmont, un caporal du 54^e, en garnison à Maubeuge, mis à la porte d'une maison où il s'est introduit sans y être invité, porte un coup du plat de son sabre à un habitant.

Total des gaités du sabre depuis le 1^{er} janvier 1869: 56.

Communiqués de M. le ministre de la guerre: néant.

« Je prends la liberté, ajoute M. X. Feyrnet, de rappeler à M. le ministre ce passage d'un discours qu'il prononça au Corps législatif le 14 avril dernier :

« Je voyais dans les journaux des récits vraiment bien affligeants. J'ai dû m'enquérir de la vérité, j'ai demandé des rapports, et, d'après les enquêtes les plus sérieuses, j'ai été surtout frappé d'une chose: c'est combien l'exposé exact de ce qui s'était passé se trouvait en opposition avec ces récits imaginaires colportés dans une certaine partie de la presse. Qu'ai-je appris? C'est que la presque totalité des récits qui vous sont faits sont des fables. »

Cinquante-six faits relevés par nous. Pas un communiqué de M. le ministre. Où sont donc les fables? Où sont les récits imaginaires?

MM. J.-N. Clerc, dit M. Jules Frantz, directeur du journal *l'Avant-Garde*, et Jevain, imprimeur, ont comparu mercredi dernier devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention des deux délits suivants:

1^o Annonce d'une souscription destinée à couvrir l'amende dont a été frappé le journal le *Vengeur*;

2^o Outrage à un culte reconnu. Déclarés coupables sur ces deux chefs d'accusation, MM. J.-N. Clerc et Jevain ont été condamnés, savoir:

M. Clerc à trois mois de prison et 500 francs d'amende;

M. Jevain à 100 fr. d'amende.

Tous deux solidairement aux frais et par corps. M. Clerc (Jules Frantz) en est à sa quatrième condamnation de presse depuis moins d'une année.

Une nouvelle poursuite est dirigée contre *l'Eclair*, de St-Etienne, sous l'inculpation de « fausses nouvelles, et excitation à la haine ou au mépris du gouvernement. »

Il y a, du reste, une recrudescence inquiétante de procès politiques, et le BULLETIN DE LA RÉPRESSION ne le cède en rien au BULLETIN DES GAITÉS que nous reproduisons plus haut.

D'après un relevé de la *Tribune*, 35 journaux ont été frappés en huit jours.

Le *Salut public* annonce qu'un arrêté du préfet de la Loire, en date du 23 juin, suspend le conseil municipal de cette ville.

Le motif de cette mesure est la lettre publiée ci-dessus.

Un autre arrêté préfectoral remplace le conseil municipal par une commission de 36 membres.

A. RICHON.

Union des ouvriers sur métaux, chaudronniers en cuivre et en fer, fondeurs de fer, modelleurs et mécaniciens.

Lyon, le 22 juin 1866.

Monsieur et Collègue,

La Commission des dix heures a l'honneur de vous prévenir qu'une Assemblée générale sera tenue chez M. FREDOUILLÈRE, rue Duguesclin, 167, le dimanche 27 juin 1869, à deux heures précises.

Cette Assemblée est nécessaire afin de vous communiquer la réponse de nos patrons au sujet de la proposition par nous faite, au nom de l'Assemblée du 20 juin 1869.

Les hommes de peine sont dans les mêmes conditions que les ouvriers de la Corporation où ils sont employés.

Nous avons l'honneur d'être vos dévoués collègues.

Les membres de la Commission :

MÉDA fils, GIRARD, GUÉRIN, GRANJEAN, EDELLE, PLANTIER, CHÈNE, BOUCHARD.

VARIÉTÉS.

LAMARTINE

Discours prononcé à la réunion publique tenue le 2 mai, au profit de la souscription pour la statue du poète.

MESSIEURS,

Nous sommes assemblés ici pour honorer un grand poète, un grand citoyen, osons le dire, un véritable grand homme. Lamartine fut un de ces nobles génies qui font mieux que nous charmer, qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes, qui nous emportent jusqu'aux plus hautes régions de l'esprit.

S'il a des égaux dans ce vaste monde des lettres, il n'a pas de maître. Il a fait son domaine non point d'une des formes de l'art, mais de tous les sentiments qui sont l'essence même de la poésie. Ces nobles émotions, ces hautes idées, Lamartine les exprime en des vers d'une telle harmonie, que jamais la langue française, jamais la langue de Fénelon et de Racine n'a chanté aussi mélodieusement que sur ses lèvres. Son style est fait tout entier de musique, comme toute sa pensée est faite de poésie.

De toutes les idées dont il s'est rendu l'interprète, il a su choisir la fleur immortelle. Sur tous les modes qu'il emploie il fait parler toujours la portion divine du cœur humain.

Écoutez le langage de l'amour dans les *Méditations*, dans *Jocelyn*, dans les *Harmonies!* Toutes les voix les plus douces du paysage, tous les soupirs les plus purs, tous les murmures les plus éthérés qui sortent des choses accompagnent la voix du poète. Mais sommes-nous bien dans un paysage et sur notre globe? au bord d'un lac et sous les sapins des Alpes? sur la plage sonore de la mer de Sorrente? ne sommes-nous pas dans une région plus haute encore et plus sereine que les admirables sites traversés par Elvire, par Laurence et par Graziella? n'est-ce pas entre terre et ciel, pour ainsi dire, que le poète a placé la scène de ses amours? Les âmes enchantées qui dialoguent dans ces divines solitudes sont-elles de notre temps, sont-elles de notre race, sont-elles revêtues de notre grossière enveloppe? Elles sont vraies, pourtant, elles ont vécu; chacun de nous les a entrevues à l'heure la meilleure de sa jeunesse; et, néanmoins, elles semblent appartenir à une famille d'êtres immatériels qui n'ont de commun avec nous que les larmes et les sourires, et qui se balancent sur des ailes, tandis que nos pieds nous enchaînent sur le sol.

Non moins célestes que Béatrice, elles ont plus de réalité. Les larmes du poète attestent qu'elles ont aimé, qu'elles ont souffert. Elles ont passé avec leur amant sur les bruyères des hautes cimes et sur les sentiers jonchés de feuilles flétries. Mais, tout à coup, dans un vol rapide, elles entraînent le poète qu'elles avaient suivi; elles l'enlèvent de terre; elles emportent son âme vers des sphères aussi merveilleuses, que les sphères visitées par l'Alighieri.

Toute la poésie de Lamartine est un essor perpétuel vers un monde supérieur; la réalité n'est pour lui qu'un marche-pied vers l'idéal. De tous les sujets qu'il touche, de toutes les passions qui l'agitent, il s'élève au milieu des divins problèmes; au milieu des sublimes inquiétudes qui agrandissent l'âme humaine et qui lui révèlent ses immortelles destinées.

Le sentiment de la nature, la contemplation de l'univers, qu'il a compris, qu'il a senti comme pas un de nos poètes, prennent chez lui la même voie que l'amour et les agitations du cœur; ils l'aident à s'élever au-dessus du monde visible; ils le conduisent, à travers ces milliers de mondes qui peuplent l'immensité, jusqu'au principe de tous les mondes, jusqu'à cette source de tous les êtres que le religieux poète n'a pas craint de nommer et d'adorer par son nom.

Nul ne l'a dépassé, nul ne l'a égalé dans cette contemplation sereine, dans cette profonde pénétration du grand spectacle de la nature. Jean-Jacques Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Châteaubriand lui-même s'étaient arrêtés sur le seuil de cet infini. Lamartine s'y précipite à plein vol; il a l'œil plus perçant et de plus grandes ailes; et, pour raconter les grandeurs qu'il découvre, il possède, comme nul autre avant lui, cette langue des vers, cette langue mélodieuse et sonore, la seule qui semble faite pour interpréter dignement les grandes harmonies de la nature.

A tous les sentiments exprimés par d'autres poètes, sa voix incomparable ajoute une vibration plus profonde et plus douce, quelque chose de plus élevé et de plus pur, de plus humain à la fois et de plus divin. Ne semblait-il pas impossible, après Racine, d'ajouter une seule note au langage de la tendresse passionnée et de l'amour délicat? Écoutez l'hymne qui s'exhale de la bouche de Lamartine avec les noms de Laurence et d'Elvire, et dites si le poète du dix-neuvième siècle n'a pas trouvé une nouvelle corde dans ce sentiment éternel?

La Muse française, après Corneille, n'avait-elle pas tout dit sur le patriotisme, la haute morale, les grands devoirs de l'homme vis-à-vis de l'humanité? Relisez l'Ode sur les révolutions, la Réponse à Némésis, la Marseillaise de la paix.

Écoutez parler cette ardente charité sociale, et vous nous direz si l'âme humaine n'apparaît pas plus grande et plus véritablement héroïque dans ces sentiments de pardon et de fraternité universelle, que dans le farouche patriotisme des Horaces et d'Emilie?

Cette élévation sereine, cet esprit pacifique, cette générosité qui respirent dans les vers de Lamartine, on les retrouve dans toutes ses œuvres, dans toute sa vie. Chez lui, c'est l'âme du poète qui a fait le cœur du citoyen: sa politique, c'est sa poésie en action. Voilà sa faiblesse, disent les ambitieux et les faux sages; et nous, en face de la postérité qui commence, nous oserons dire: Voilà sa grandeur!

Ah! sans doute, il aurait mieux valu pour son repos, pour la douceur d'une existence comblée de tous les dons, qu'il s'enfermât dans le paisible domaine des lettres, dans la sphère des poétiques rêveries. Certes, ces conseils d'égoïsme et de voluptueuse indifférence ne lui ont pas manqué: « Rester sous les ombrages de vos parcs, devant les chenets de vos manoirs; voyagez au bord des lacs de Suisse ou des mers d'Italie; agencez vos strophes et polissez vos rimes. Jouissez sans autres soucis de votre opulence et de votre gloire. Charmez de loin vos contemporains: ne vous mêlez pas aux agitations et au travail de votre siècle! Que venez-vous faire au sein de nos discordes et parmi les hommes de combat? » Voilà ce qu'on n'a cessé de lui dire de toutes parts. Et ce n'étaient pas seulement des ennemis et des envieux qui lui prêchaient ainsi la désertion des devoirs civiques; c'étaient aussi des amis, bien sincères peut-être, mais trop pusillanimes. Il n'a pas consenti à cette gloire sans périls, à ce bonheur sans devoirs qui lui étaient offerts. Il a voulu, comme s'il n'avait point de gloire acquise et point de fortune faite, il a voulu descendre dans l'arène commune, s'exposer à toutes les injures des événements et des hommes. Il était l'enchantement de son siècle; il a voulu être un serviteur, un soldat de l'humanité. Il a livré sa bataille politique et il a bien fait! Oui, malgré la défaite, malgré la ruine, malgré les douleurs et l'abandon de ses dernières années, il a bien fait pour lui-même et pour son pays!

Si grand que soit l'écrivain, si vives que soient nos admirations pour ses pages immortelles, la France ne serait pas fière de Lamartine comme elle en est fière, si le poète avait étouffé en lui le citoyen. Nous-mêmes, nous ressentirions, à cette heure, une émotion moins profonde; et peut-être nous ne serions pas réunis pour rendre hommage à sa généreuse mémoire.

Aux yeux de ceux qui mesurent la justice d'une cause et la vérité d'une idée par le succès d'un homme, Lamartine ne fut qu'un rêveur, un vain adorateur de l'impossible; sa chute fut profonde du haut de ses nuages sur nos dures réalités. Les uns l'accusent d'être l'instigateur d'une révolution et de l'avoir laissé périr. Les autres lui contestent l'honneur, que toute la France lui attribue, d'avoir conjuré une révolution plus terrible. L'impartiale histoire l'absoudra du reproche d'avoir rien détruit; disons hardiment qu'il a fait plus que de conserver: il a créé tout un monde de nobles aspirations sociales; il a suscité les plus saintes espérances de concorde et de liberté.

Je sais qu'il ne reste rien en apparence de la forme politique à laquelle son nom est attaché, que son passage au pouvoir n'a rien fondé dans le pays, et n'a commencé pour lui-même que la ruine et la calomnie. Je sais que les hommes d'Etat comme lui ne laissent pas de dynastie ou de fortune princière, et qu'ils n'ont d'autre couronne à ceindre que la couronne d'épines! Je sais tout cela, Messieurs, et j'ose affirmer devant vous, que pas un des politiques de nos jours n'a plus de droit à l'affection des amis de la liberté, aux sympathies de l'avenir, à la reconnaissance du peuple, que ce poète, ce rêveur, ce vaincu qui s'appelle Lamartine!

Je n'ai pas besoin pour le glorifier de rappeler le souvenir qui fait sa gloire unique aux yeux de plusieurs; je n'insisterai pas sur le titre qu'on lui dispute le moins, sur cette immortelle journée où, dans une lutte surhumaine, son courage et son éloquence domptèrent des passions furieuses, et conservèrent à la France le drapeau qui la rassurait. La mission d'un pareil homme était moins de contenir les erreurs et les impatiences que d'exalter les nobles desirs. Si j'étais l'artiste chargé de le représenter sur le monument auquel nous apportons notre humble pierre, je ne le poserais pas dans l'attitude de la résistance, comme un homme qui repousse un assaut, comme un dieu qui refoule une tempête; je le montrerais le bras levé et la main tendue vers le ciel et vers l'avenir, comme un voyant qui indique à son peuple le chemin du progrès pacifique, de la justice et de la liberté. Il n'était pas sans doute de ces pilotes inflexibles faits pour tenir le gouvernail pendant la tourmente; il avait reçu la mission non moins belle d'inspirer aux matelots le courage, l'union fraternelle et l'espérance, la mission de lire dans les étoiles la route du glorieux navire qui porte les destins de l'humanité.

Dans son court passage aux affaires publiques, cause première, cause sacrée du désastre de ses affaires privées, il a bien mérité de tous les partis. La France le lui disait alors avec acclamation; elle n'a pas le droit de l'oublier aujourd'hui. Mais la bannière qu'il a surtout servie en l'illustrant, c'est la bannière du gouvernement libre et populaire. Je ne veux rien dire ici qui diminue l'importance et l'honneur des citoyens qu'il eut pour collègues dans cette magistrature, investie par les événements de la charge d'inaugurer parmi nous la seconde république. J'ose du moins affirmer que le nom de Lamartine, placé en tête de tous ces noms, fut le prestige qui écartera les terreurs de la France conservatrice et libérale, et qui déterminera l'adhésion du plus grand nombre au gouvernement nouveau.

De ce gouvernement, éphémère, mais sans tache, Lamartine fut la parure aux yeux de l'Europe, la

force dans l'opinion du pays. Sa présence était un gage certain contre le retour de la guerre et des mesures violentes. L'incomparable manifeste par lequel il annonçait au monde les intentions pacifiques de la France nouvelle restera dans l'histoire comme un des plus beaux monuments de l'éloquence, de la droiture et de la clairvoyance politiques.

L'homme de cet acte, l'homme dont la merveilleuse parole ne s'éleva jamais, dans ces jours difficiles, que pour prêcher le respect de tous les intérêts et l'union de tous les cœurs, pour proscrire la guerre et la peine de mort; le poète qui a fait servir sa gloire et son génie à l'honneur d'une révolution sans excès, n'est pas un fondateur sans doute, mais l'avenir l'honorera comme un précurseur. A la place de ces noms sanglants qu'on accole depuis le dernier siècle au nom de la liberté comme un signe de terreur, son nom pur, souriant et pacifique brillera sur la nouvelle ère de la démocratie comme un gage de modération, de justice et de concorde.

Il n'a pas mêlé à sa politique des calculs personnels; des ressentiments ou des convoitises; il y a mis, comme dans sa poésie si haute et si pure, il y a mis son âme tout entière, une des plus belles âmes qui soient sorties des mains de Dieu, une âme qui a traversé la vie sans une heure de haine, qui n'a sacrifié aux nobles ambitions de l'homme public que les intérêts de l'homme privé.

Tel il s'est montré dans sa carrière de citoyen, tel il était dans ses relations avec ses amis, avec tous ceux qui l'ont connu. La bienveillance était pour lui un besoin; il était contraint à la sympathie envers tous par l'élévation de son génie et par la générosité de son cœur.

Le plus grand reproche qu'on ait adressé à son court ministère, c'est de n'avoir pas violemment rompu avec certains de ses collègues, c'est de n'être entré en guerre avec personne; le plus grand vice des histoires qu'il a écrites, c'est l'indulgence de ses jugements. En un mot, son défaut suprême c'est de n'avoir jamais pu haïr. D'un pareil crime nous ne chercherons pas à le défendre.

Il n'était pas né pour le gouvernement, je le reconnais; car il n'a jamais su fermer son cœur à aucun homme, son esprit à aucune grande idée. Son âme restait ouverte à tous, comme ses mains généreuses; il a laissé couler par terre, sans rien retenir, son pouvoir, sa popularité, sa fortune.

Nous, les témoins de sa vie, nous savons ce qu'elle est devenue, cette fortune! sans essayer de dénombrer combien de mains reconnaissantes ou ingrates elle est allée remplir goutte à goutte.

Où, certes, il a mérité les reproches et les railleries de nos hommes d'Etat et de nos hommes d'affaires: il était né riche, il a travaillé jusqu'à l'extrême vieillesse... et il est mort pauvre!

Le labeur acharné, les efforts surhumains de ses dernières années n'ont pu lui faire ressaisir la sécurité... pas plus qu'ils n'ont pu faire taire les calomnies.

Sa fortune s'est écroulée sans retour. Mais vous êtes là, Messieurs, pour témoigner que sa popularité se réveille plus éclatante que jamais!

Quant à son pouvoir, il est immortel! Il survit tout entier dans sa poésie, dans ses incomparables discours, dans les souvenirs de sa bonté et de son courage; il durera autant que notre langue, autant que notre histoire.

Ce que Lamartine aura le moins obtenu, c'est ce que mérite le plus humble des travailleurs, le plus obscur des honnêtes gens, un peu de repos dans la vieillesse. Voilà pour ses amis le sujet d'un regret éternel, et, peut-être, d'un éternel reproche pour son temps et pour son pays.

Mais ce qui a manqué à son bonheur, sa gloire le retrouvera; cette gloire est, dès aujourd'hui, plus sympathique et plus touchante. Les labeurs des dernières années, les attaques et les désastres subis, donneront à la figure de Lamartine cette beauté non achevée, que le malheur ajoute à la mémoire des grands hommes.

Après les succès éclatants d'une carrière et d'une nature privilégiée, il fallait qu'il connût, lui aussi, les amertumes et qu'il souffrit des injustices. La destinée lui réservait le pire de tous les exils, un exil dans le dénigrement et dans l'oubli; afin de mieux assortir son histoire avec celle d'un grand poète, son frère d'armes et son ami, afin que dans les annales de la poésie et dans celles de la liberté deux noms restassent inséparables: Lamartine! Victor Hugo

Et maintenant toutes ces tristesses sont consommées; les amis du poète et du citoyen n'ont plus rien à tenter pour son bonheur. Ce n'est pas même de sa renommée qu'il s'agit: quoi qu'il arrive, cette renommée est irrévocable, elle est immortelle. Le monument auquel nous travaillons importe moins à la gloire de Lamartine qu'à l'honneur de notre pays. Il s'agit d'absoudre la France de tout reproche d'ingratitude.

Vous l'avez compris, messieurs, en vous associant à la pensée qui préside à cette réunion, vous êtes venus ici pour remplir un patriotique devoir, non moins que pour chercher un plaisir délicat. Vous aurez les jouissances de l'esprit avec la satisfaction du cœur. Vous allez entendre des vers admirables, interprétés par une grande artiste qui a déjà rendu tant de services à la poésie et qui vient faire ici le plus digne office de son noble talent.

La poésie de Lamartine va se présenter à vous vivante, animée, parée de tous les charmes d'une diction harmonieuse. C'est l'œuvre de l'illustre écrivain qui vous a conviés à cette réunion; c'est elle qui en fera tout le prix. Vous avez apporté votre offrande pour le bronze de la statue; mais le grand homme lui-même en demeure le véritable ouvrier. Ainsi que dans la fable antique, c'est la lyre du poète qui aura bâti son monument. Mais c'est vous qui en goûterez la joie et l'orgueil; car vous aurez prouvé que la France du dix-neuvième siècle était digne de toutes ses gloires et qu'elle a partagé tous les généreux sentiments.

VICTOR DE LAPRADE.

On lit dans le Journal officiel :

Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE, tel est le titre sympathique qui attire l'attention et invite à lire une notice qui vient de paraître.

Jusqu'à présent, aucune institution générale de crédit n'a été fondée pour satisfaire d'une façon spéciale et exclusive aux besoins de l'agriculture. Cependant les intérêts ruraux réclament hautement une institution de ce genre.

Le chiffre de la dette hypothécaire rurale, qui s'élève à plus de dix milliards d'après les statistiques officielles, en est une preuve éloquente.

Une large place est donc vacante. Cette place va être occupée, et le CRÉDIT RURAL DE FRANCE sera l'auxiliaire indispensable des comices et de toutes autres associations agricoles.

Le système de la Compagnie est d'une simplicité remarquable. Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE va transformer la dette actuelle et se substituer aux parties entre lesquelles elle est établie. Il se pliera aux usages des emprunteurs ruraux, et remplacera, dans les mains du prêteur, le contrat notarié, direct et gênant, par une lettre de gage qui le mobilise et lui conserve les mêmes garanties spéciales, jointe à l'exactitude de paiement et à la facilité de transmission des valeurs de bourse.

De nombreuses succursales, sociétés indépendantes elles-mêmes, faciliteront les opérations hypothécaires, feront pour leur compte les prêts chirographaires aux agriculteurs, et aideront à l'organisation des entreprises locales d'intérêt agricole.

Aidé de ces auxiliaires multiples, puissants et gratuits, le Crédit rural de France marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et réalisera des bénéfices très-importants.

La dette sur laquelle va opérer le Crédit rural s'élève en effet, à 10 ou 12 milliards. Admettant qu'avec le concours de deux ou de trois cents bras étendus sur toute la France, le Crédit rural ne transforme que le dixième, ce qui est inadmissible, de cette dette, un avantage de 50 cent. 0/0 (le Crédit foncier perçoit 60 cent.), lui donnera un produit annuel de 6 millions, qui s'augmentera de l'intérêt du capital lui-même et du produit peut-être aussi considérable de ses autres branches; il n'est donc pas utile de chercher des comparaisons pour chiffrer les bénéfices réservés à cette entreprise.

La composition de son conseil, le soin que mettent les fondateurs à classer les actions dans le public et à éviter ainsi les agissements prématurés de la spéculation, sont autant de gages de succès; on peut donc dire hautement: le CRÉDIT RURAL DE FRANCE est l'une des plus belles créations de notre époque, et cette institution nationale est appelée à jouer un rôle important dans l'avenir de la France.

L'agriculture ne pouvait désirer un plus puissant auxiliaire, les capitalistes ne sauraient trouver un placement plus sûr et plus avantageux.

Souscription à 38,000 actions de 500 fr.

CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décisions des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de M^e GAUTIER, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de

Vingt millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le général baron de GONDRECOURT, C. *, propriétaire, membre du conseil général du Lot-et-Garonne (Président).

Marquis de MONTLAUR, O. *, vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France.

MOLL, O. *, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.

Duc de MARMIER, *, propriétaire, député au Corps législatif (dernière législature).

GUIDOU, *, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la Seine.

Marquis de DAUVET, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France.

LEVASSOR-SERVAL, C. *, propriétaire, général de division.

Marquis de REYNIÈS, propriétaire.

BARADAT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).

CONSEIL SUPÉRIEUR. (Quelques-uns de ses Membres.)

LARRABURE, O. *, sénateur, conseiller général, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.

Baron MARTIN-DONOS, président du Comice agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France.

CHESNELONG, O. *, député au Corps législatif. SALAMAN, président de la Société d'agriculture de l'Aude, membre de la Société des agriculteurs de France.

De ROMEUF, C. *, ancien magistrat, président du Conseil général de la Haute-Loire.

Comte de VITROLLES, propriétaire.

TEISSONNIÈRE, *, propriétaire, président du Conseil général de la Lozère.

LOUBET, propriétaire, président du Comice agricole, membre du Conseil général de Vaucluse.

Comte de PERCY, *, président de la Société d'agriculture de Semur, membre de la Société des agriculteurs de France.

FOUQUET, président de la Société des agriculteurs de Vannes.

Marquis de BOURDEILLES, propriétaire.

Comte de DAUVET, propriétaire.

Etc., etc.

OPÉRATIONS.

Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE consent des prêts hypothécaires, mobilise et transforme au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de Dix Milliards par les documents officiels; facilite les prêts chirographaires que de nombreuses succursales, organisées sur tous les points de l'empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements, dessèchements, etc., etc.

SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs.

Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation :

1^o Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé dans la France en janvier et juillet.

2^o Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices.

3^o Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à 600 francs, et l'actionnaire conserve, même après ce remboursement, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fonds social.

On verse : 50 fr. par action en souscrivant. 75 à la répartition.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait sur délibération du Conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.

Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier cas en entier en souscrivant.

Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.

La souscription publique ne sera ouverte que le 5 juillet, à Paris, au siège social, rue Scribe, n^o 5.

Mais DÈS AUJOURD'HUI les demandes des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance, seront classées jour par jour, et les dernières seront seules réduites.

Le Conseil d'administration aura la faculté de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément aux délibérations ci-dessus relatées.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradat, directeur du Crédit Rural de France.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA SOUSMISSION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION

DU CHEMIN DE FER

D'ORLEANS A CHALONS (SUR MARNE)

Mis en adjudication par décret impérial du 29 mai 1869 En exécution de la loi du 18 juillet 1868.

Statuts reçus par M^e MOUCHET, notaire, à Paris.

CAPITAL : 60 millions.

SOUSCRIPTION publique et définitive

à 60,000 actions et 120,000 obligations.

Les actions sont de 500 fr. payables :

100 fr. à la souscription;

100 fr. à la répartition qui suivra l'adjudication;

100 fr. par termes égaux de 100 fr., de six mois en six mois, à dater de l'adjudication.

Les intérêts et dividendes se paieront les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Garanties et avantages attachés aux actions.

1^o Affectation spéciale de la subvention de l'État assurant 4 0/0 d'intérêt et l'amortissement;

2^o Revenu du trafic, dont le minimum, déterminé par les statistiques officielles, assure encore 4 0/0 de dividende;

Total, 8 0/0 de revenu annuel, sans tenir compte de l'augmentation normale des produits;

3^o Droit de souscrire au prix exceptionnel de 275 fr., par privilège, mais simultanément, deux obligations par chaque action, moyennant le versement immédiat de 25 fr. par obligation.

Les obligations sont remboursables à 500 fr. et produisent 15 fr. d'intérêt annuel, payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre.

Tout porteur d'UNE action fait partie de l'assemblée générale.

Le capital-action sera définitivement fixé suivant le chiffre de la subvention.

Administration et contrôle.

Les membres du Comité soumissionnaire doivent être agréés par le ministère des travaux publics. (Art. 3 d'un arrêté antérieur.)

La répartition des actions, s'il y a lieu, sera faite sous le contrôle de l'autorité. (Même article.) Le conseil d'administration sera nommé en assemblée générale. (Art. 16 des statuts.)

COMITÉ PROMOTEUR :

Le général de division DE PREUILLY, grand-officier de la Légion-d'Honneur;

Le comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC;

Le vicomte de BOISGUILBERT;

EUGÈNE DUPIN (fils de PHILIPPE), conseiller général de la Nièvre, chevalier de la Légion-d'Honneur;

A. JACQUESSON, chevalier de la Légion-d'Honneur, de la maison JACQUESSON ET FILS, négociants à Châlons-sur-Marne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les membres du conseil d'administration, sauf leur acceptation, seront choisis, en outre, et à côté de quelques grandes influences centrales, parmi les sommités locales, c'est-à-dire :

Les Maires d'ORLÉANS, MONTARGIS, SENS, TROYES, ARCIS-SUR-AUBE, CHALONS-SUR-MARNE;

Les Députés, Conseillers généraux, Présidents des Tribunaux de commerce et grands Propriétaires ou industriels des départements du LOIRET, de l'YONNE, de l'AUBE et de la MARNE.

VERSEMENTS A FAIRE :

Pour une action 100 fr.

Pour deux obligations 50 fr.

Par souscription simultanée. 150 fr.

Chaque souscripteur peut verser, chez son banquier ou son agent de change, soit en espèces, soit en valeurs cotées.

L'envoi peut être fait directement par lettre chargée et adressée au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE du 20 au 30 juin :

A PARIS, dans les bureaux de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin;

ET DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les correspondants de l'UNION DES ACTIONNAIRES indiqués par les feuilles locales et les affiches.

NOTA. — Pour tous renseignements et documents, Statuts, Cartes, Notices, Tableaux d'intérêts et d'amortissement progressif, Comparaison de la valeur des actions et obligations du Chemin de fer d'Orléans à Châlons-sur-Marne, avec les actions et obligations des autres chemins de fer français, s'adresser au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris, et à ses correspondants.

L'EAU minérale naturelle d'Alet (Aude), rétablit promptement les fonctions des organes digestifs, arrête les vomissements de toute nature, les diarrhées et la dysenterie; très-agréable à boire et facilement supportée par les estomacs les plus débilités, l'eau d'Alet est d'un puissant secours dans la convalescence des fièvres graves et des maladies aiguës. S'adresser au Dr de l'établissement thermal d'Alet. — Dépôt à Lyon, à la C^e de Vichy, chez MM. Vachon, entrepositaire, et Captier, pharmacien.

AVIS AU COMMERCE

A. WORMS

32, rue d'Hauteville, 32, à Paris.

Se charge de dégager les marchandises consignées aux docks ou aux Monts-de-Piété de Paris et de la province, et de les vendre pour le compte des déposants, moyennant une commission convenue d'avance et par écrit; ou de les acheter directement pour son propre compte. Il paie comptant les soldes de marchandises, principalement les tissus en tous genres, la bonneterie, les dentelles, les soieries, la bijouterie en or, la joaillerie, l'horlogerie d'or et d'argent, et les soldes de parapluies : le matin, jusqu'à midi, et le soir à 4 heures.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Le coupon des obligations de l'Emprunt de 50 millions 3 pour 0/0 de la Société du Crédit Foncier Suisse, échéant le 1^{er} juillet 1869, est payé dès à présent dans les Bureaux de la Société;

Au SIÈGE SOCIAL, rue du Rhône, 23, à GENÈVE;

Au SIÈGE ADMINISTRATIF, rue Scribe, 3, à Paris. Le 2^e tirage au sort desdites obligations aura lieu, en séance publique, à GENÈVE, le 20 juillet prochain.

Le Journal financier L'UNION DES ACTIONNAIRES

(Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :

Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).

Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin.

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

Le Gérant responsable, RICHON

Lyon, Association typographique. — Regard, rue de la Barre, 12

LA LANTERNE CHAMPAGNE (REIMS) Ce vin est du Sillery Moussoux 3 MARQUES : 5, 4 et 3 fr. la bouteille DÉPOT DE TOUS LES VINS DE LA COMP^{te} GÉNÉR^e DES VIGNOBLES DE LA GIRONDE Pour échantill., une caisse de 50 bouteilles des 5 grands crus, pour 100 francs. Une bonne barrique Côtes 1867 pour 160 francs dans Paris, 120 francs pour le dehors. Adresser les demandes affranchies à M. ALFRED ÉMILE, à Paris, r. Lafayette, 83 bis. A Reims, rue du Bourg-Saint-Denis, 67. DEMANDE DE DÉPOSITAIRES ET DE REPRÉSENTANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER. FRANCE, EXPORTATION.

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES POUR FAMILLES POUR ATELIERS SYSTEME A NAVETTE COUTURE INDÉCOUSABLE 20 Médailles or et première classe 20 Médailles or et première classe Perfectionnées et construites PAR CH. CALLEBAUT, BREVETÉ s. g. d. g. Fournisseur breveté de S. M. l'Empereur. J. PHILIPPE, 120, rue de Paris, au Havre, dépositaire.